



Délibération n°2025-70

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
(Séance du 5 juin 2025)**

Date de convocation : 28/05/2025
Nombre de délégués en exercice : 33
Nombre de délégués présents : 23
Nombre de délégués votants : 28

Le Conseil Communautaire de la Vallée d'Ossau, s'est réuni le jeudi 5 juin 2025 à 18 heures, au nombre prescrit par la loi, au siège de la CCVO, 1 Avenue des Pyrénées à Arudy, sous la présidence de M. CASAUBON Jean-Paul, Président.

Présents titulaires : M. AUSSANT Claude, Mme BARRAQUE Anne-Marie, Mme BERGES Isabelle, M. BEROT-LARTIGUE Michel, Mme BLANCHET Anne, M. BONNEMASON Bernard, M. CAILLEAUX Francis, M. CARRERE Jean-Bernard, M. CARREY Daniel, M. CASAUBON Jean Paul, Mme CASSOU Sylvie, M. ESQUER Philippe, M. GABASTON Jean-Pierre, M. LABERNADIE Patrick, M. LEGLISE Vincent, M. LOUSTAU Christian, M. MARTIN Fernand, M. MONGAUGÉ Jean-Luc, Mme MOULAT Monique, Mme MOURTEROT Josiane, M. PARIS Rémi, M. REGNIER Jean-François, M. SANZ Alain

Absents ou excusés : M. CACHELOU Yoann, M. CASADEBAIG Robert, Mme CLAVIER Hélène, M. DAGUERRE Robert, M. DESSEIN Michaël, Mme LAHOURATATE Nicole, M. PINOUT Bernard, Mme POUEYMIROU-BOUCHET Nadège, M. SASSOUBRE Guy, M. VISSÉ Bernard

Pouvoirs : M. CASADEBAIG Robert donne pouvoir à Mme CASSOU Sylvie
Mme CLAVIER Hélène donne pouvoir à M. ESQUER Philippe
Mme LAHOURATATE Nicole donne pouvoir à Mme MOURTEROT Josiane
Mme POUEYMIROU-BOUCHET Nadège donne pouvoir à Mme MOULAT Monique
M. SASSOUBRE Guy donne pouvoir à M. CASAUBON Jean Paul

Secrétaire de séance : M. CARREY Daniel

OBJET : CONVENTION DE CO-MAITRISE D'OUVRAGE COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA VALLÉE D'OSSAU / COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU HAUT BÉARN RELATIVE A LA MISE EN ŒUVRE DU JALONNEMENT DE L'ITINÉRAIRE CYCLABLE BUZY-BUZIET

RAPPORTEUR : Fernand MARTIN, Vice-Président

Vu la délibération du conseil communautaire n°2023-108 en date du 13 juillet 2023 relative à l'adoption du volet aménagement du schéma directeur cyclable pour la vallée d'Ossau.

Dans le cadre de la poursuite du Plan Vélo pour la Vallée d'Ossau, la Communauté de communes de la Vallée d'Ossau prévoit d'investir dans la mise en place et l'entretien de la signalétique verticale sur certains itinéraires cyclables pré-identifiés et inscrits au Schéma Directeur Cyclable de la Vallée d'Ossau. Parmi, ces itinéraires, une liaison cyclable entre la Voie verte de la Vallée d'Ossau et la frontière communale entre Buzy et Buziet.

Conjointement, la Communauté de communes du Haut-Béarn, dans le cadre du déploiement de son schéma cyclable prévoit de relier son territoire à la Voie verte de la Vallée d'Ossau via le même itinéraire passant par les communes de Buzy et de Buziet.

Pour mémoire, le Département des Pyrénées-Atlantiques a prévu dans le cadre de son plan vélo départemental de 2020, la réalisation en maîtrise d'ouvrage départementale de liaisons structurantes entre la Vallée d'Ossau et l'agglomération de Pau ainsi qu'avec le Haut-Béarn. Différentes réunions et études se sont tenues à ce sujet.

Toutefois, en l'absence de travaux de court terme projetés sur cet itinéraire à ce jour, les collectivités ont donc souhaité rendre d'ores et déjà visible cet itinéraire qui desservira les deux territoires et permettra de relier la vélo route de la Vallée d'Ossau au Haut Béarn, en attendant un aménagement départemental structuré et global.

Ainsi, les deux projets répondants aux mêmes critères d'intervention et mêmes aménagements, il est proposé de mutualiser les dépenses entre les deux Communautés de communes dans le cadre d'une convention de co-maitrise d'ouvrage relative à la mise en œuvre du jalonnement cyclable de l'itinéraire inter-communautaire entre les communes du Buzy et de Buziet.

Le coût total de l'opération est estimé à 3526.03 € HT, partagé à hauteur de 50% par chacune des Communautés de Communes.

Le rapport entendu, le Conseil Communautaire, **à l'unanimité,**

APPROUVE le linéaire de l'itinéraire concerné par la présente convention ;

AUTORISE le Président à effectuer toutes les démarches administratives nécessaires en la circonstance ;

AUTORISE le Président à signer la convention de co-maitrise d'ouvrage entre la Communauté de communes de la Vallée d'Ossau et la Communauté de communes du Haut-Béarn relative à la mise en œuvre du jalonnement cyclable de l'itinéraire inter-communautaire entre les communes du Buzy et de Buziet ;

PRECISE que les travaux nécessaires seront réalisés par le titulaire du marché « travaux de schéma cyclable » de la Communauté de communes du Haut-Béarn ;

PRECISE que les crédits destinés au financement des dépenses afférentes sont inscrits au budget de l'exercice considéré ;

AUTORISE le Président à relancer le Président du Conseil départemental quant à la suite qui sera donnée aux différentes réunions et études menées par ses services pour réaliser les itinéraires structurants Vallée d'Ossau-Agglomération de Pau et Vallée d'Ossau-Haut Béarn.

Le Président,
Jean-Paul CASAUBON

